

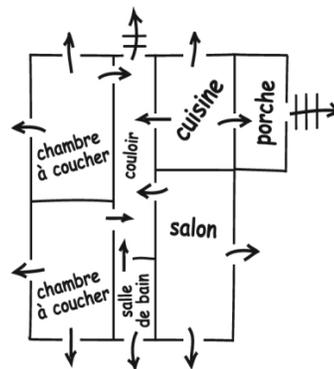
SORTEZ & ÉLOIGNEZ-VOUS

En cas d'incendie, ne tentez pas de récupérer vos effets personnels— rendez-vous directement à l'endroit prévu pour vous rassembler.



Ce qu'il faut savoir sur les plans d'évacuation en cas d'incendie

SACHEZ OÙ ALLER



Mettez au point un plan d'évacuation en cas d'incendie. Faites des exercices d'évacuation .

Chaque personne doit connaître au moins deux façons de sortir de chaque pièce en cas d'incendie, si possible.



Visitez www.ofm.gov.on.ca pour en savoir plus long sur la sécurité-incendie.

Messages-clés :

- ✓ Installez des avertisseurs de fumée à chaque étage de votre domicile et à l'extérieur de toute pièce où l'on dort. C'est la loi.
- ✓ Préparez un plan d'évacuation de votre domicile et faites des exercices d'évacuation avec toute la famille.
- ✓ Veillez à ce que chaque personne connaisse deux issues pour chaque pièce, si possible.
- ✓ Faites en sorte que les sorties ne soient pas obstruées et soient d'utilisation facile.
- ✓ Désignez la personne qui aura la responsabilité d'aider les jeunes enfants, les aînés ou quiconque pouvant avoir besoin d'assistance.
- ✓ Choisissez un endroit à l'extérieur, comme un arbre ou un lampadaire, où l'on pourra vérifier si tout le monde est là.
- ✓ Si vous devez vous frayer un chemin à travers la fumée, *baissez-vous* et *avancez* sous la fumée vers la sortie la plus proche.
- ✓ Appelez le service d'incendie de l'extérieur de la maison, en vous servant d'un téléphone cellulaire ou du téléphone d'un voisin.
- ✓ Sortez et restez à l'extérieur! Ne rentrez jamais dans un bâtiment en feu.



Bureau du commissaire des
incendies ©2009
www.ofm.gov.on.ca

Fait

Lorsque l'avertisseur de fumée déclenche une
alarme, tout le monde doit savoir quoi faire et où
aller.

